



LES PARCS FACE AUX MUTATIONS DES TERRITOIRES

Actes des Rencontres préparatoires
des 25 et 26 juin 2007 à Toulouse

SOMMAIRE

SEANCE D'OUVERTURE	2
1. Ouverture par Anne-Marie LIKIERNIK , Conseil Régional Midi Pyrénées	2
2. Le Partenariat CDC-Parcs en réponse aux enjeux des territoires, par Jean LAMAZE , chargé de développement à la Direction régionale de la Caisse des Dépôts de Midi-Pyrénées	2
3. Introduction par Jean-Gabriel NAST , Président du Parc du Haut-Jura et Président de la Commission Développement de la Fédération des Parcs.....	3
4 - Mutations et perspectives des espaces ruraux en France, par Philippe PERRIER CORNET , Economiste, Direction de Recherche à l'INRA	4
5- Table-ronde : les mutations et perspectives des espaces ruraux en France : regards croisés de chercheurs, animée par Jean-Gabriel NAST	5
6 - Face aux mutations, comment les Parcs accompagnent les changements et l'innovation, par Pascale GONTIER , consultante, Cabinet Novation	8
7- Présentation de l'exposition « Les mutations des territoires vues à travers l'image », par Jean-Guy UBIERGO , MTP Prospective	10
SEANCE DE CLOTURE	10
1. Restitution des ateliers et propositions	10
1.1 Atelier 1 « Mutations, cohabitation de populations et vie sociale », par Pascale GONTIER	10
a. Générer de la compétence collective pour l'accompagnement des personnes ...	10
b. Créer des réseaux de sociabilité entre toutes les populations des territoires	11
c. Continuer à soutenir l'innovation dans les domaines santé, culture, logement et transport.....	11
1.2 Atelier 2 : Mutations, renouvellement du tissu économique et adaptation des acteurs, par Isabelle Blanc, directrice du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	11
a. Développer l'accueil.....	11
b. Consommation locale et circuits courts.....	12
c. Réseaux, filière et expérimentation	12
d. Ecoresponsabilité et écodéveloppement	12
e. Faire évoluer de concert les compétences et les territoires	12
f. Affirmer et affiner le partenariat avec les communautés de communes.....	12
g. Retravailler un positionnement offensif	12
h. Conserver la relation directe avec les acteurs économiques	13
i. Intégrer la Recherche	13
1.3 Atelier 3 : Mutations, gestion de l'espace et maîtrise de l'urbanisation, par Roger GARDES, Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	13
a. Prospective	13
b. Urbanisme	13
c. Ingénierie	13
d. Equilibres	13
e. Conditionnalité des aides	14
2. Table ronde de clôture	14
3. Conclusion par Jean-Gabriel NAST	16

Séance d'ouverture

1. Ouverture par Anne-Marie LIKIERNIK, Conseil Régional Midi Pyrénées

Anne-Marie LIKIERNIK, Conseillère Régionale Midi-Pyrénées, membre de la Commission Environnement, Développement Durable et membre du Parc du Haut-Languedoc, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que la région Midi-Pyrénées comprend trois Parcs ainsi que deux Parcs en projet.

Le soutien de la région aux Parcs a toujours été important et constant. Au titre du contrat de projet, le Conseil Régional y consacrera d'ailleurs 5 millions d'euros pour la période 2007 – 2013, ainsi que 700 000 euros par an pour des actions spécifiques liées au développement durable.

A l'occasion de l'anniversaire des 40 ans des Parcs naturels régionaux, il est important de réfléchir aux évolutions passées, aux mutations qui sont en cours et à ce que pourrait être l'avenir, notamment les défis environnementaux qui se poseront pour des territoires aussi remarquables que fragiles.

Il convient également de tenter d'anticiper les exigences des populations, friandes de débats mais aussi parfois versatiles, les attentes de la clientèle touristique, les incidences de la PAC ou encore le rôle de l'Etat et de l'Europe. De cette capacité à inventer le futur dépendra l'avenir de l'ensemble des territoires.

2. Le Partenariat CDC-Parcs en réponse aux enjeux des territoires, par Jean LAMAZE, chargé de développement à la Direction régionale de la Caisse des Dépôts de Midi-Pyrénées

Jean LAMAZE rappelle que le partenariat développé entre la CDC et la Fédération des Parcs a une quinzaine d'années d'ancienneté. Ce partenariat s'est consolidé au fil des années, témoignant de l'intérêt porté par la CDC à cette Fédération.

L'essentiel du financement des Parcs est assuré par les régions et le soutien apporté par la CDC qui vient le compléter a permis la réalisation de diverses actions s'inscrivant dans le cadre de plusieurs volets : intercommunalité ; études sur la gouvernance et le fonctionnement des syndicats mixtes ; développement économique et social durable des territoires ; appui au montage financier des investissements dans les Parcs.

Au-delà de ces objectifs, les Directions régionales de la CDC ont effectué de nombreuses interventions en direction des Parcs ou des collectivités qui les composent pour les aider à faire face aux mutations en cours, avec notamment des actions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (création de portails internet, déploiement du haut débit, mise en place de cyber-bases, etc.).

La CDC apporte également son soutien au réseau d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises. La région Midi-Pyrénées et la Direction régionale ont ainsi décidé d'instaurer un partenariat pour renforcer les fonds de prêts

à taux 0 accordés aux créateurs ou aux repreneurs, afin de faciliter la constitution des fonds propres de leurs entreprises. De même, ces deux institutions sont des membres fondateurs de Midi-Pyrénées Active, association dont la vocation est de développer des outils de financement de projet de créateurs d'emplois pour les personnes en difficultés.

Ces exemples illustrent une communauté de vue sur l'intérêt d'une économie solidaire et sur les moyens à mettre en œuvre pour concourir à son développement. A ceci s'ajoutent plusieurs actions dans le domaine du soutien au secteur productif ou associatif qui traduit la volonté de la CDC d'être au service du développement des territoires, comme en témoigne également son implication dans les pôles d'excellence rurale.

Contrairement à un fonds d'investissement, la CDC est un investisseur patient qui travaille sur le long terme, sans pression de rentabilité immédiate. Elle peut donc porter des projets utiles au développement local, par exemple dans des projets liés à la protection de l'environnement ou à la production d'énergies renouvelables.

La CDC s'efforce ainsi d'être aux côtés des élus locaux pour les aider à s'adapter et à vivre positivement les mutations du territoire.

3. Introduction par Jean-Gabriel NAST, Président du Parc du Haut-Jura et Président de la Commission Développement de la Fédération des Parcs

Jean-Gabriel NAST précise que les territoires ne sont pas figés ou muséifiés. Ils sont au contraire vivants, en pleine mutation et expansion, corrélativement aux évolutions sociales, économiques et spatiales. Ceci présente des avantages mais également quelques risques.

L'arrivée de nouvelles populations, les rurbains ou néo-ruraux, impacte le tissu social et entraîne parfois la rétractation d'activités. Ces impacts sont d'autant plus importants là où les populations sont les plus fragiles et vieillissantes.

Les Parcs connaissent en outre d'importantes restructurations industrielles et une forte croissance de l'économie résidentielle, ce qui a des conséquences sur le foncier, les activités, les déplacements, etc. De plus, tous les Parcs sont concernés par la pression urbaine, ce qui s'accompagne d'une remise en cause des identités traditionnelles et d'une modification du rapport urbain – rural.

Cette situation présente néanmoins aussi des intérêts et invite à la réflexion sur des questions fondamentales concernant notamment le positionnement que doivent adopter les Parcs face à ces évolutions, ainsi que les solutions envisageables pour développer les territoires tout en préservant leurs richesses, leurs activités, la solidarité sociale, etc.

Ces mutations s'opèrent dans un contexte géographique, politique et économique de globalisation, où il est impératif d'essayer de construire un avenir équilibré au travers d'un schéma humaniste territorial. C'est dans le cadre de cet enjeu et dans une logique d'ouverture du réseau des Parcs en direction du monde de la recherche que se tient la réunion de ce jour qui devra aboutir à la définition de 10 propositions.

4. Mutations et perspectives des espaces ruraux en France, par Philippe PERRIER CORNET, Economiste, Direction de Recherche à l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique)

Philippe FERRIER CORNET met, en premier lieu, en lumière 4 principaux constats globaux :

- L'agricole ne fait plus le rural, mais l'agriculture tient toujours le territoire ;
- L'exode urbain l'emporte désormais sur l'exode rural, les campagnes françaises n'ont jamais été autant désirées ;
- Les zonages et dispositifs environnementaux se multiplient dans l'espace rural ;
- Le rural est plus ouvrier et industriel qu'on ne le croit, et il le demeure.

L'espace rural à ce jour est concerné par 2 mutations essentielles. Tout d'abord, les relations villes – campagnes sont passées d'un flux de produits à un flux de populations. Ensuite, d'un espace consacré à l'agriculture, les campagnes sont devenues un espace convoité multifonctionnel au sein duquel se jouent des concurrences et des conflits d'usages.

Ainsi, les territoires ruraux sont désormais une tension entre 3 figures de la campagne : Campagne Ressources (le rural productif, l'espace support d'activités économiques) ; la Campagne cadre de vie (le rural résidentiel et récréatif, l'espace consommé, l'économie résidentielle) ; la Campagne nature (les espaces ruraux comme espaces naturels, l'espace réservé, conservation, préservation, prévention).

Ces 3 figures sont en tension. Des synergies doivent être trouvées et les contradictions être résolues. Chaque figure possède en outre des incertitudes et des facteurs de rupture qui lui sont propres. Pour anticiper les évolutions, ces éléments sont à prendre en compte, ainsi que les différents choix qui s'offrent aux décideurs publics.

Dès lors, plusieurs scénarios sont envisageables.

a) La campagne résidentielle généralisée

Ce scénario pourrait avoir 3 conséquences majeures :

- Des campagnes de plus en plus peuplées au travers d'une campagne résidentielle généralisée ;
- De nombreux conflits potentiels entre les parties prenantes des différents types de campagne, avec un pouvoir local de moins en moins aux mains des agriculteurs et ruraux, ce qui imposerait le développement d'un travail de médiation ;
- Une forte transformation de l'agriculture française à l'horizon de 15 ou 20 ans avec le développement de l'activité et de services de proximité, et la délocalisation d'activités agricoles et industrielles jugées comme incompatibles avec une économie résidentielle.

Ce scénario est donc porteur de ruptures.

b) Villes durables et rural agro-industriel

Ce scénario est celui des aménageurs, des grandes agglomérations et de la profession agricole.

Il suppose une action forte de l'Etat qui serait plus volontariste en matière de choix d'aménagement, avec la volonté de recentrer le développement résidentiel sur les villes au moyen de politiques urbaines adéquates. L'ensemble agricole pourrait alors reprendre la main sur son territoire, mais à condition d'intégrer les exigences et les contraintes environnementales.

Cette évolution aurait pour conséquences de générer un contraste croissant entre les villes et les campagnes qui seraient moins peuplées, ainsi qu'une segmentation plus fonctionnelle de l'espace rural.

Ce scénario repose donc sur des choix.

c) Vers la nature en marché

Ce scénario s'appuie sur le même contexte de recentrage que le précédent, mais avec plutôt une mise en marché des services environnementaux. Les agriculteurs seraient alors en concurrence avec d'autres acteurs.

d) Campagnes industrielles et concurrentielles

Il s'agit du scénario des entrepreneurs, des initiatives locales et des territoires. Il suppose une forte incitation au développement d'un foisonnement d'initiatives économiques locales dans chaque territoire. En contrepartie des avantages que pourrait présenter ce développement, des régions faisant des choix moins pertinents pourraient rencontrer de fortes difficultés, si les effets de redistribution entre les territoires sont amoindris.

Ce travail d'anticipation est important puisqu'il permet de prendre la mesure des éventuels effets à venir des choix qui sont faits ou qui ne le sont pas à ce jour, ainsi que des solutions qui pourraient être à mettre en œuvre.

5. Table-ronde : les mutations et perspectives des espaces ruraux en France : regards croisés de chercheurs, animée par Jean-Gabriel NAST, Président du Parc du Haut-Jura et Président de la Commission Développement de la Fédération des Parcs

Participants :

Yannick SENCEBE, Sociologue, maître de conférences à l'ENESAD (Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon)

Agnès TERRIEUX, Géographe, formatrice au Laboratoire de Recherches Dynamiques Rurales, ENFA Toulouse (Ecole Nationale de Formation Agronomique)

Eric GRASSET, maître de conférences en Aménagement, INRA

Jean-Gabriel NAST : *Comment faire en sorte que les Parcs, qui sont des territoires de production, regroupant près de 350 000 entreprises restent des territoires ayant des savoir-faire diversifiés et ne deviennent pas exclusivement des territoires résidentiels ? Comment y créer de la richesse ?*

Agnès TERRIEUX souligne la nécessité d'aborder cette question par territoire, puisque tous ne sont pas menacés de devenir des territoires dortoirs. De plus, de nombreux Parcs se trouvent dans des régions où l'activité agricole est en crise et où l'arrivée de nouvelles populations peut être source de nouvelles activités et de nouvelles productions. Par ailleurs, les Parcs situés en territoire rural isolé sont désormais confrontés à la disparition progressive du service public, ce qui les incite à rechercher de nouvelles populations pour tenter de maintenir au mieux ce service. Enfin, certains Parcs ne sont plus en mesure de défendre l'agriculture ou de proposer de nouveaux services, parfois simplement par manque de temps, compte tenu du nombre trop réduit d'agriculteurs.

Yannick SENCEBE rappelle quant à elle que la problématique des communes dortoirs est à rapprocher de la localisation des emplois qui sont à ce jour fortement concentrés au niveau des villes. Les populations rurales tendent donc à être composées davantage d'habitants que d'actifs. De plus, la diversité sociale des actifs est à prendre en compte. Sur les territoires peu denses, l'enjeu porte par exemple sur la création d'entreprises unipersonnelles où la personne va créer son emploi. Des initiatives sont prises pour accompagner les porteurs de projets qui ont souvent une image faussée du milieu rural. Cet accompagnement et cette orientation des projets représentent des enjeux que les Parcs pourraient relever et développer.

Eric GRASSET ajoute qu'en ce qui concerne la création de richesse, il appartient à chacun au quotidien de favoriser le maintien des produits ou services locaux, même si cela peut représenter un coût supérieur à celui des produits vendus par exemples en grandes surfaces. En outre, une façon de créer de la richesse est de ne pas détruire ce qui existe. Il est notamment difficile d'envisager le développement d'activités si les services, publics ou privés, ne sont plus assurés.

Jean-Gabriel NAST : *Les Parcs naturels régionaux sont reconnus pour leur patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Comment faire pour que ces lieux reconnus comme tels puissent être à la fois protégés dans ce qu'ils ont d'exceptionnel et s'inscrire dans une projection dans l'avenir ? Comment peuvent-ils se tourner vers l'avenir et l'innovation sans perdre leur âme ?*

Pour **Eric GRASSET**, le patrimoine n'est pas aisé à définir puisqu'il dépend du regard de la société. Celle-ci tend à étendre cette notion et à élargir ce qu'elle considère comme patrimoine, ce qui comporte le risque d'occulter ce qui en relève fondamentalement. Par ailleurs, l'exploitation et le développement du patrimoine imposent parfois une levée du tabou sur leur rentabilité. Il n'est en effet pas contradictoire qu'un patrimoine culturel puisse rapporter des gains, y compris en termes de création d'emplois.

Yannick SENCEBE souligne à son tour qu'il n'existe pas en effet de patrimoine en soi puisque le patrimoine relève d'une construction sociale qui conduit à sélectionner, à un moment, ce qui est considéré comme digne de faire l'objet d'une valorisation et d'une préservation. Au même titre que le patrimoine, la notion d'environnement tend également à ce jour à s'appliquer sur des domaines de plus en plus nombreux et vastes. La question est par ailleurs de déterminer qui est à l'origine de cette sélection, ainsi que la manière dont les populations rurales y sont associées. Face à des ouvriers ayant parfois moins de ressources culturelles ou peu l'habitude de prendre la parole, ce sont davantage les nouveaux ruraux qui vont opérer ces choix. Leur regard extérieur peut leur permettre de déceler plus aisément les richesses locales mais il convient de ne pas oublier d'intégrer dans ces choix les populations locales qui peuvent à défaut avoir le sentiment d'être dépossédées de leur patrimoine, voire folklorisées. Cette articulation entre tradition et développement peut être favorisée par les élus et par leur rôle de médiateurs.

Agnès TERRIEUX partage l'appréciation de l'ambiguïté et de l'équivocité du terme patrimoine, et considère qu'il est préférable de raisonner en termes de ressources. En donnant le statut de ressources au patrimoine, la collectivité va pouvoir utiliser ces mêmes ressources. Le patrimoine ne doit pas en effet être considéré comme un simple fait acquis ou comme l'objet d'un devoir de transmission.

***Jean-Gabriel NAST** : L'arrivée des nouveaux ruraux a favorisé une hausse assez marquée du prix du foncier dans les Parcs. Ceci a notamment pour effet de modifier la composition sociale du Parc, ce qui est accentué par le vieillissement de la population et les différences d'âge entre anciens et nouveaux venus. Dès lors, comment maintenir sur le territoire une cohésion sociale et culturelle entre ces populations ?*

Agnès TERRIEUX explique qu'il faut s'assurer d'une forte mixité sociale. Les mesures sur le développement du logement social peuvent y contribuer. De même, plutôt que de laisser libre cours aux stratégies individuelles, il est possible d'encourager les stratégies collectives au travers desquelles il apparaît que les agriculteurs sont parfaitement capables de définir des zonages et une meilleure implantation de leur activité.

Yannick SENCEBE souligne que la tendance actuelle est de laisser libre cours au marché, ce qui favorise un accroissement des campagnes résidentielles. Compte tenu des difficultés que rencontrent les agriculteurs, nombreux sont ceux en effet qui décident de vendre une partie de leurs terres. Si aucun travail n'est fait auprès d'eux, le problème du maintien de l'activité agricole sur certains territoires ne pourra donc être résolu. Un contrôle doit également être effectué sur le foncier et sur la vocation de l'immobilier. En ce sens, le développement du logement social peut ne pas être favorable s'il est pensé à une échelle trop locale sans réflexion sur le développement territorial. Des risques d'accueil stratégique (pour maintenir les services publics) peuvent apparaître là où la dévitalisation sévit, tandis que des tendances à un accueil sélectif peuvent jouer sur les communes plus attractives.

Eric GRASSET explique que les espaces ruraux sont des espaces diversifiés composés de différentes populations, c'est-à-dire d'êtres humains qui ont des regards différenciés sur leurs besoins. Il convient donc de tenir compte de cette diversité, notamment avec une orientation de la recherche vers les sciences humaines et sociales, conduite avec les acteurs de ces territoires et répondant à leurs besoins. Il importe donc développer ces liens avec les territoires et ainsi que la connaissance de ces derniers.

6. Face aux mutations, comment les Parcs accompagnent les changements et l'innovation, par Pascale GONTIER, consultante, Cabinet Novation

Pascale GONTIER présente les résultats d'un travail de recherche consacré aux Parcs et au développement social, initié par la Fédération des Parcs régionaux. 22 Parcs sur 45 ont répondu à l'enquête.

Le premier constat est que le volet social, considéré comme peu important dans l'ancienne charte, fait désormais partie des enjeux premiers des Parcs, pour une large majorité d'entre eux.

Les Parcs régionaux ont mis en évidence dans leurs réponses leurs spécificités résumant leur engagement dans ce domaine, qui porte une autre vision du social :

- accompagnements personnalisés des métiers ;
- mixité des populations ;
- usages raisonnés d'habitats ;
- médiation entre les acteurs.

Les Parcs régionaux ont remonté trois difficultés principales pour assurer ce positionnement social :

- La question de la légitimité, avec le sentiment parfois d'être en concurrence avec d'autres acteurs du social ;
- La qualification du social et la disparité des territoires : que privilégier comme actions ? quelles populations viser ?
- La difficulté à monter des dossiers, notamment au niveau européen.

Cette première partie de l'enquête a été traitée avec une approche du social assez classique pour laquelle 412 actions ont été citées par les Parcs, tous territoires confondus, dont 188 actions et projets conduits à l'échelle du territoire des Parcs (emploi, action sociale et insertion, services aux populations, habitat, culture loisirs et sports).

Ces actions et projets, réunis sous différents thèmes ont permis de mettre en lumière une dynamique cohérente de l'accompagnement social mis en place par les Parcs qui effectuent un réel travail de terrain dans le domaine du social à travers une approche assez novatrice auprès des personnes rassemblées dans des démarches de projet.

Il a ainsi été possible de repérer, en synthèse des projets et actions menés par les Parcs, 9 enjeux de société abordés par les Parcs :

- L'isolement ;
- L'éloignement des populations ;

- L'accessibilité ;
- La cohabitation ;
- La précarité ;
- L'incompréhension ;
- La perte d'identité ;
- La résignation ;
- Les handicaps.

On a pu, lors des entretiens, faire émerger les spécificités de l'accompagnement social des élus et des professionnels des Parcs qui privilégient souvent une posture de facilitateur des projets. Ils expriment alors dans le choix des projets et des populations accompagnées un certain nombre « d'intentions sous jacentes aux actions et projets » qui sont autant de révélateurs de l'éthique, de la culture sociale des Parcs. On peut citer ainsi les sept savoir-faire ou intentions qui font l'unanimité :

- Mettre en réseau les acteurs
- Favoriser la créativité
- Favoriser la prise d'initiative
- Impliquer la personne
- Développer les emplois localement intégrés
- Rendre accessible la culture
- Développer l'économie de marché.

Six autres savoir-faire sont également validés avec parfois des difficultés de mise en œuvre ou des différences de priorisation selon les Parcs :

- Toucher la personne
- Favoriser les mixités
- Favoriser les rencontres de population
- Rendre le patrimoine sensible
- Informer la personne
- Agir sur la qualité de vie en terme de niveau de vie.

Deux autres savoir faire ou intentions sont parfois cités mais peu souvent validés :

- Accueillir la personne
- Toucher le plus grand nombre.

Ces intentions ou savoir faire exprimés dans les différents projets constituent autant d'actions sur les représentations susceptibles d'enclencher du changement social en terme d'intercompréhension des populations et des acteurs locaux, d'approche de la complexité dans un environnement instable, d'émergence de nouveaux réseaux de sociabilité et d'interdépendance, de validation de nouvelles compétences professionnelles et de nouveaux marchés, d'emprise de la personne sur son parcours de vie.

Les Parcs accompagnent enfin l'innovation économique et sociale grâce à 3 vecteurs principaux :

- l'Éducation et l'Interprétation du territoire ;
- Le rapport au patrimoine et au temps ;
- La capacité des Parcs à être des territoires de projets.

Néanmoins, plusieurs tensions et questions demeurent :

- Comment valoriser cette culture Parc de l'accompagnement social ?
- Comment concilier culture de l'innovation et culture de la préservation ?
- Du local à l'international, comment apprécier l'impact des projets ?
- Le développement de l'attractivité touristique est-elle compatible avec d'autres positionnements économiques ?
- Innover, est-ce créer l'offre ou répondre à la demande, aux besoins ?
- L'emboîtement des territoires est-il un frein ou un levier pour l'innovation ?
- Comment faire cohabiter l'éthique de la transmission collective en termes de patrimoine naturel et culturel et l'attachement à la propriété foncière ?

7. Présentation de l'exposition « Les mutations des territoires vues à travers l'image », par Jean-Guy UBIERGO, MTP Prospective

Jean-Guy UBIERGO présente l'exposition photographique, mise à disposition par le CNASEA, et réalisée grâce au soutien de LEADER +, sur le thème des mutations des territoires vues à travers l'image. L'objectif de cette démarche a été de constituer une banque d'images illustrant ce qu'est le rural à ce jour et ce que sont ses enjeux majeurs.

Séance de clôture

1. Restitution des ateliers et propositions

1.1 Atelier 1 « Mutations, cohabitation de populations et vie sociale », par Pascale GONTIER, Cabinet Novation

Pascale GONTIER explique que le point de départ de cet atelier a été une réflexion sur l'émergence des questionnements sociaux. Sur la base de cette réflexion, trois propositions ont été établies.

a. Générer de la compétence collective pour l'accompagnement des personnes

Une réelle concurrence entre les acteurs sociaux existe et la priorité est de parvenir à y mettre un terme au profit d'une recherche de complémentarités afin d'optimiser l'efficacité des actions et de favoriser une compétence collective. Il est donc proposé que les Parcs régionaux fassent valoir leur compétence à se positionner en tant qu'observatoire social pour travailler avec les autres acteurs, sans se poser en donneur de leçons, mais au contraire en étant fédérateur de compétences.

Pour cela, il est nécessaire que les Parcs aient une démarche active et se rendent au devant des acteurs sociaux, ces derniers étant de surcroît en attente d'une entrée territoriale. En outre, le rôle de l'observatoire est également d'affirmer la nécessité de conduire un travail de prospective, au-delà du simple maintien. Cette démarche impose l'appui sur des structures et méthodologies efficaces ainsi que la mise en

valeur des expérimentations innovantes réussies. Le savoir faire mis en œuvre dans ces innovations doit donc s'accompagner d'un faire savoir qu'il faut amplifier.

b. Créer des réseaux de sociabilité entre toutes les populations des territoires

Les Parcs conduisent de nombreuses actions pour rassembler les populations diversifiées qui les composent, notamment au travers d'initiatives culturelles. Ces actions doivent servir de prétextes de sociabilité pour créer des moments de vie rassemblant cette hétérogénéité et ne se contentant pas de segmenter ses initiatives envers telle ou telle catégorie. Il faut donc continuer d'exploiter le savoir faire que possèdent les Parcs en matière de création de réseaux.

c. Continuer à soutenir l'innovation dans les domaines santé, culture, logement et transport

Avec la nécessité de développer l'offre locative, il faut valoriser les parcours médicalisés pour répondre au vieillissement des populations, anciennes ou nouvelles, et tenir compte du changement de la représentation des métiers médicaux. Le soutien de l'offre culturelle est également impératif puisqu'il constitue un pilier du développement. De même, il apparaît indispensable de soutenir l'accessibilité pour tous aux moyens de communication.

1.2 Atelier 2 : Mutations, renouvellement du tissu économique et adaptation des acteurs, par Isabelle Blanc, directrice du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Isabelle BLANC indique que 9 propositions ont été établies à l'occasion de cet atelier.

a. Développer l'accueil

La construction d'une offre d'accueil volontariste semble nécessaire et impose pour cela : la proposition d'une offre attractive ; le recensement des projets dormants sur le territoire ou en périphérie ; la détection des besoins. A ceci doit s'ajouter l'accompagnement des projets originaux qui échappent aux schémas habituels, en mettant à la disposition des créateurs des outils appropriés et en promouvant par exemple le statut d'entrepreneur rural.

De plus, pour permettre ou faciliter l'accueil des couples, il conviendrait de fournir un emploi à une personne et de donner à son conjoint la possibilité de construire sereinement son projet de création d'entreprise, grâce notamment à la définition d'outils financiers spécialisés, à la recherche de nouveaux métiers ou besoins pour mettre en place des marchés d'impulsion.

b. Consommation locale et circuits courts

Les Parcs pourraient créer des passerelles entre des producteurs et des clients pour favoriser le développement de marchés internes. Ceci impose un travail sur la connaissance des publics au sein de la filière et un travail sur les outils. Plusieurs éléments restent primordiaux comme l'identification territoriale et l'appropriation. Les villes périphériques ne doivent en outre pas être absentes de cette démarche.

c. Réseaux, filière et expérimentation

Il s'agit de favoriser la mise en réseaux des acteurs, notamment les élus et les entrepreneurs, en travaillant en particulier avec les communautés de communes et en envisageant de tisser des liens à long terme sur la base de propositions concrètes.

d. Ecoresponsabilité et écodéveloppement

L'accompagnement des acteurs est nécessaire pour leur permettre d'appréhender ces concepts, le développement durable ne devant pas être vécu comme une contrainte mais surtout comme une source d'opportunités.

e. Faire évoluer de concert les compétences et les territoires

L'objectif est ici le maintien des compétences liées aux territoires, en réalisant un travail de prospective avec les entreprises et les acteurs économiques. Le dispositif GPEC pourrait être par exemple appliqué à une approche territoriale. Cette démarche doit s'accompagner d'un travail sur l'image des métiers, sur les formations proposés et sur les parcours professionnels réalisables.

f. Affirmer et affiner le partenariat avec les communautés de communes

Les communautés de communes sont devenues des acteurs incontournables. Il convient donc de s'adresser à elles et aux pays en leur faisant des propositions opérationnelles. Cette main tendue peut aller jusqu'à une inscription de priorités d'actions dans les chartes des Parcs et un partage des moyens d'ingénierie. Les Parcs peuvent également se positionner en tant qu'instaurateurs d'échanges entre les communautés de communes elles-mêmes.

g. Retravailler un positionnement offensif

Il est nécessaire de développer une démarche innovante et novatrice. Les Parcs ne peuvent se contenter d'un rôle d'expertise. Ils ont un rôle d'accompagnement important mais qui est parfois amoindri en raison d'un manque de compréhension ou d'acceptation. Les Parcs pourraient donc jouer le rôle d'incubateurs de propositions opérationnelles soumises ensuite aux communautés de communes et dont ils assureraient ensuite la coordination. Dans tous les cas, les Parcs doivent rester chefs de file.

h. Conserver la relation directe avec les acteurs économiques

Il convient d'éviter ou de limiter les espaces d'interface au profit d'un contact direct avec les acteurs économiques pour déceler au mieux leurs attentes, toujours au travers d'une approche très concrète.

i. Intégrer la Recherche

Il serait important que les Parcs intègrent davantage qu'ils ne le font la Recherche scientifique et qu'ils la valorisent plus en amont dans leurs démarches de développement local. Ceci impose une actualisation permanente des connaissances sur les recherches conduites par les différents instituts, notamment universitaires, ainsi qu'une définition des finalités.

1.3 Atelier 3 : Mutations, gestion de l'espace et maîtrise de l'urbanisation, par Roger GARDES, Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Roger GARDES, , explique que 5 propositions ont été définies.

a. Prospective

La démarche de prospective permet de confronter les représentations du futur sans les opposer et constitue donc un moyen privilégié de prendre en compte et de partager avec les acteurs locaux les enjeux de développement du territoire. Elle pourrait ainsi constituer un exercice que mèneraient les PNR afin d'enrichir différentes phases clés de diagnostic, d'évaluation à mi-parcours et de révision de la charte. Les PNR doivent développer une fonction permanente de veille prospective.

b. Urbanisme

Une approche stratégique et globale de l'urbanisme à l'échelle du territoire de projets constitue la condition indispensable pour une maîtrise cohérente et durable du foncier et de ces usages. Les communes doivent pouvoir s'appuyer sur un cadre de référence intercommunal et bénéficier de l'appui technique du Parc.

c. Ingénierie

Les Parcs doivent renforcer leur ingénierie dans le domaine de la gestion de l'espace et de l'occupation du sol, et se positionner sur un rôle de pivots d'un processus de concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués et / ou concernés par la gestion du foncier.

d. Equilibres

La recherche des meilleurs équilibres entre les fonctions de production, d'habitat et de protection de l'environnement des territoires nécessitent de mettre en œuvre une capacité de réflexion démocratique et d'arbitrage quant aux finalités des usages du

sol. Il s'agit fondamentalement d'une question de gouvernance et de responsabilisation de tous les acteurs sur les conséquences à long terme de la gestion des territoires. Les Parcs pourraient ainsi créer ou renforcer des instances participatives, permettant de débattre des enjeux et des finalités des choix en matière d'usage des sols.

e. Conditionnalité des aides

La marge de manœuvre des communes et de leurs EPCI en matière de prescription est faible et la réglementation ne peut pas tout résoudre. En revanche, la conditionnalité des aides, à condition d'être mise en œuvre de manière cohérente par les différents niveaux de collectivité, peut permettre de faire levier. Les Parcs pourraient ainsi proposer à leurs partenaires l'établissement de cahier des charges conditionnant des interventions publiques à des critères d'éligibilité en matière d'architecture, de mixité sociale, d'économie d'énergie, de respect de l'environnement et de prise en compte de la configuration géographique des terrains.

2. Table ronde de clôture, animée par Jean-Gabriel NAST, Président du Parc du Haut-Jura

Participants :

Emmanuelle GEORGE-MARCELPOIL, ingénieur chercheur au CEMAGREF Grenoble, membre du Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective de la Fédération

Marc CARBALLIDO, Conseiller Régional de la Région Midi-Pyrénées

Bernard BRUNET, Président de la section prospective du Conseil Economique et Social Midi-Pyrénées

Jacques FOURNIER, Directeur du Parc Livradois-Forez

Au regard de la remontée des ateliers, **Jacques FOURNIER** souligne qu'un élément transversal apparaît dans le rôle que souhaitent se donner les Parcs en tant que coordonnateurs et chefs de file sur des champs qu'ils n'avaient pas forcément investis jusqu'à présent. Ceci pose la question de la gouvernance et des éventuels rapports de force entre les différents acteurs et décideurs. Pour obtenir un rôle de coordonnateurs, les Parcs doivent non seulement en acquérir la légitimité, mais surtout être reconnus comme tels par leurs grands partenaires qui n'entendent pas renoncer à leurs prérogatives.

Emmanuelle GEORGE-MARCELPOIL partage cette appréciation sur la gouvernance et sur les termes qui lui sont associés : médiation ; concertation ; débats ; etc. L'important est de retenir pour la définition de la gouvernance une démarche de réflexion et de partenariat.

En outre, plusieurs propositions ont traduit la nécessité de disposer d'un lieu physique de débats et d'échanges entre des logiques très différentes. La gouvernance ne se traduit pas en effet par un consensus mou au nom de la démocratie participative, mais de mettre en relation ceux qui sont garants de l'intérêt

général, notamment les élus, et ceux qui ont des objectifs économiques, commerciaux ou associatifs. Ces logiques peuvent être divergentes.

La question est également de savoir s'il est possible de faire émerger de la rencontre de ces divergences un référentiel minimum commun ou un acteur collectif capable de piloter un projet. Pour cela, cet acteur doit être un chef et en posséder la légitimité technique, la légitimité territoriale ainsi que les moyens humains et financiers nécessaires. Il s'agit là d'une vraie réflexion pour les Parcs s'ils entendent prétendre à cette légitimité. En termes d'ingénierie, des outils devront également être développés pour permettre le pilotage et l'évaluation des actions afférentes. Les Parcs ont pour cela l'avantage de disposer d'un important réseau.

Par ailleurs, si la gouvernance s'entend bien sur le terrain entre les acteurs, elle doit également se concevoir de manière verticale, avec les financeurs et les structures de l'Etat dont le rôle sera probablement amené à évoluer dans les prochaines années.

Emmanuelle GEORGE-MARCELPOIL considère donc que la gouvernance doit constituer le quatrième pilier du développement durable. C'est à cette condition que sa mise en œuvre pratique pourra avoir lieu, au travers de modes de développement différents et de modalités de gouvernance variables et adaptées.

Marc CARBALLIDO ajoute que les communautés de communes représentent un échelon administratif particulier avec lequel la définition des rôles, responsabilités et compétences n'est pas évidente d'elle-même et mérite donc d'être travaillée.

Bernard BRUNET considère quant à lui que l'un des éléments majeurs réside dans la prospective et la nécessité d'anticiper et de s'adapter à des mutations qui sont de plus en plus rapides. Les chartes ayant une période de vie de 12 ans, il convient de s'interroger sur ce travail de prospective ainsi que sur les capacités de s'adapter à des imprévus durant cette période, au fur et à mesure des évolutions. Les Parcs, peut-être plus que toute autre structure de gestion et de développement des territoires, doivent se poser cette question.

Marc GARBALLIDO précise qu'il comprend difficilement en quoi les Parcs pourraient proposer, notamment aux élus, des outils particuliers permettant de régler les conflits d'usage, l'objectif étant de les faire cohabiter concrètement.

Jacques FOURNIER ajoute que par rapport à d'autres organisations territoriales, la spécificité des Parcs est d'avoir une approche dite patrimoniale. Or l'idée de patrimoine sous-tend bien un problème d'identité. Ce qui rassemble les personnes sur les territoires est précisément ce problème de l'identité des territoires. Si les enjeux sont si importants face aux mutations en cours, c'est qu'il est aisé de pressentir qu'en l'absence de réaction, l'identité même des territoires pourrait être menacée, par exemple par la banalisation ou le remplacement des liens identitaires avec les territoires par des liens fonctionnels.

Pascale GONTIER estime que l'identité n'est pas à concevoir comme de facto et immobile, mais qu'il s'agit au contraire d'identités qui sont plurielles et toujours en mouvement. Le rapport au patrimoine doit donc être compris comme une relation dynamique, plutôt que statique ou constante.

Jean-Gabriel NAST souligne qu'il existe également une tension qui n'a pas été évoquée lors des ateliers entre l'individuel et le collectif. La démarche du néo-rural est en effet avant tout une démarche individuelle et qui le conduit dans un environnement qui a d'ores et déjà une histoire, une culture et une identité. Il y a donc une mise en tension immédiate entre le souhait individuel et la régulation collective. Cette démarche d'individualisation de l'appropriation des espaces ruraux, des espaces de Parcs, semble donc une démarche dont il faudra tenir compte et réguler.

Bernard BRUNET considère qu'il s'agit en effet d'une question capitale, notamment dans une société où les comportements individuels ont été démultipliés. Cette tension entre l'individuel et le collectif se retrouve d'ailleurs à tous les niveaux, y compris à au sein même des collectivités. Ces tensions ne peuvent être supprimées mais elles doivent être rendues fécondes par le croisement dans la durée de ces représentations différentes. Il conviendrait donc de développer des outils permettant ce croisement.

Jacques FOURNIER revient sur la nécessité souvent évoquée d'un arbitrage entre des intérêts divergents donnant lieu inévitablement à une mesure coercitive, le Parc intervenant comme médiateur. Il existe néanmoins là un paradoxe puisque le Parc ne peut à la fois être porteur de projets et avoir le rôle de médiateur s'il a en même temps un rôle coercitif. Le positionnement du Parc face à ce rôle de médiation est donc à réfléchir.

3 - Conclusion par Jean-Gabriel NAST

Jean-Gabriel NAST souligne que les Parcs régionaux sont face à un chantier historique puisqu'ils s'emparent du champ du social, de la culture et de l'urbanisme, alors qu'ils n'avaient pas l'habitude de se positionner sur ces sujets ou de s'exprimer sur ces questions dont d'autres acteurs institutionnels estimaient avoir le monopole. Le développement des territoires passe désormais par l'appropriation de ces champs. Ceci doit s'accompagner d'un important travail de méthode, notamment sur la prospective et sur l'association de la Recherche, en particulier en Sciences Humaines et Sociales. De plus, de nombreuses tensions entre individus, acteurs ou même collectivités sont à résoudre, ce qui devra s'inscrire dans une gouvernance volontaire à défaut de laquelle certains territoires pourraient se retrouver en danger. Dans le cadre de cette problématique, et en préparation du Congrès qui se tiendra au mois d'octobre, les participants de la Rencontre sont invités à soumettre leurs propositions et suggestions sur le site www.wikipnr.net.

Merci aux intervenants et participants de la rencontre organisée avec le soutien de :

